

Commission de la Santé - 19 juin 18

Question de M. André Frédéric à la ministre des 20 Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'existence des salles de consommation à moindre risque" (n° 25549)

André Frédéric (PS): Vous vous déclarez en faveur d'une tolérance zéro à l'égard des drogues. Vous opposez une fin de non-recevoir à notre proposition de mise en place salles de consommation à moindre risque.

Depuis octobre, un *zorghostel* à Anvers accueille une vingtaine de personnes sans domicile, des gens en assuétudes profondes autorisés à consommer des substances illicites, avec un encadrement psychosocial.

Fons Duchateau, président N-VA du CPAS local avance les mêmes arguments que ceux défendus dans le cadre du projet-pilote liégeois.

Confirmez-vous cette information ? Continuez-vous à vous opposer à une modification de la législation ? La tolérance zéro ne vaut-elle donc qu'au Sud du pays ?

Maggie De Block, ministre (en français): Il ne faut pas communautariser le débat sur base d'informations erronées.

Dans le cadre du traitement d'un groupe déterminé de sans-abri, Anvers accueille de manière permanente des sans-abri fortement dépendants. Ils sont accompagnés de manière continue. Leur chambre est considérée comme une habitation privée. La réhabilitation est l'objectif du projet mais être sevré n'est pas une condition pour entrer dans le projet.

Ce n'est pas un espace réservé aux usagers de drogues, où les gens sont brièvement présents pour consommer leur drogue illicite.

Les consommateurs de drogue anversois restent exposés aux conséquences juridiques. La législation fédérale n'autorise pas un lieu de consommation à moindre risque. Cet espace qui facilite ou incite la consommation illégale de drogues est passible de poursuites pénales. Le bourgmestre de Liège et le responsable m'ont présenté le projet. Je suis sensible à leurs arguments mais un cadre légal clair et stable est essentiel tant pour les consommateurs que pour intervenants. Cette décision ne relève pas que de la Santé mais aussi de la Justice et de l'Intérieur et doit être prise en concertation. C'est un bon projet mais la loi ne sera pas modifiée sous cette législature.

André Frédéric (PS): Loin de moi cette idée! Toutefois, avouez que les deux projets se ressemblent.

C'est ambigu!

Vous êtes favorable au projet présenté par les autorités liégeoises. En effet, il répond à un problème majeur de santé publique et de gestion de l'espace public. Il faut donc avancer et convaincre le gouvernement car on ne pourra éternellement se voiler la face. On met ainsi des personnes en danger.

L'incident est clos.